

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 03566

Numéro SIREN : 511 860 611

Nom ou dénomination : ALAN ALLMAN ASSOCIATES

Ce dépôt a été enregistré le 14/11/2019 sous le numéro de dépôt 48499

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 14/11/2019

Numéro de dépôt : 2019/48499

Déposant :

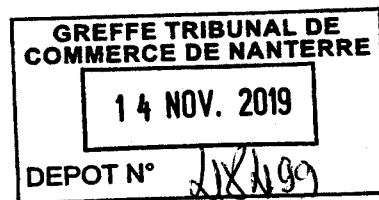
Nom/dénomination : ALAN ALLMAN ASSOCIATES

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 511 860 611

N° gestion : 2010 B 03566





SAS ALAN ALLMAN ASSOCIATES

**9-15 RUE ROUGET DE LISLE
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX**

RAPPORT

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

SOFIDEM
Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie d'Angers
Rue J.B. Lamarck
CS 52145
53021 Laval Cedex 9

SEC BURETTE
Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie de Rouen
9, Rue Malatiré
76000 ROUEN



A l'associé unique de la société ALAN ALLMAN ASSOCIATES,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la SAS ALAN ALLMAN ASSOCIATES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

L'actif consolidé de votre groupe comprend 27 506 k€ d'écarts d'acquisitions en valeur nette décrits dans les Notes 4.6 et 6.1 de l'annexe. Les tests d'évaluation permettent de s'assurer que cette valeur est inférieure à la valeur recouvrable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

VERIFICATIONS DES INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE DONNEES DANS LE RAPPORT DE GESTION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

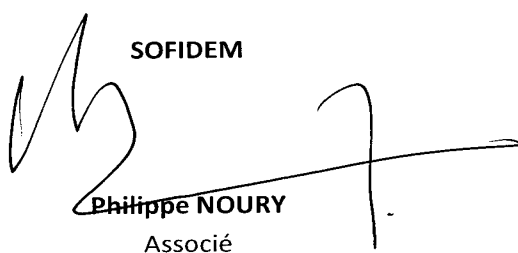
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

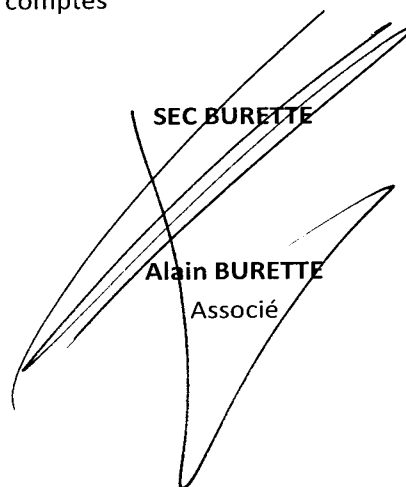
- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Laval et Rouen, le 12 juin 2019

Les commissaires aux comptes


SOFIDEM
Philippe NOURY
Associé


SEC BURETTE
Alain BURETTE
Associé

BILAN COMPTES CONSOLIDÉS
AU 31 DECEMBRE 2018



	Exercice 2018.12 (€)	Exercice 2017.12 (€)
Immobilisations incorporelles	173 122	287 063
Ecart d'acquisition	27 505 991	16 045 991
Immobilisations corporelles	1 814 177	1 906 427
Autres actifs financier	3 214 363	529 512
Elimination de titres intragroupes	-	-
Impôts différés actif	1 201 212	497 366
Autres actifs long terme	11 412	-
TOTAL ACTIFS NON COURANT	33 920 277	19 266 359
Clients et autres débiteurs	20 794 748	14 948 817
Créances d'impôt	1 112 891	438 238
Autres actifs courants	464 195	329 892
VMP et autres placements	25 152	275 150
Disponibilités	6 269 542	5 148 248
TOTAL ACTIFS COURANT	28 666 528	21 140 345
TOTAL ACTIF	62 586 805	40 406 704

	Exercice 2018.12 (€)	Exercice 2017.12 (€)
Capital social	450 000	450 000
Autres réserves	6 145 895	5 170 663
Réserve légale	45 000	45 000
Résultat de l'exercice	2 239 451	2 321 114
Total Capitaux propres, part du groupe	8 880 346	7 986 778
Intérêts minoritaires	3 121 980	658 203
Total Intérêts minoritaires	3 121 980	658 203
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	12 002 326	8 644 981
Emprunts et dettes financières	15 461 036	4 859 965
Engagement envers le personnel	947 309	796 841
Autres provisions	615 689	790 983
Impôts différés	78 474	-
Autres passifs long terme	9 838	13 794
TOTAL PASSIFS NON COURANT	17 112 346	6 461 583
Emprunt et concours bancaires (Part à moins d'un an)	3 786 502	2 052 158
Fournisseurs et autres créditeurs	28 438 083	22 631 568
Dettes d'impôt	66 073	-
Autres passifs courants	1 181 475	616 414
TOTAL PASSIFS COURANT	33 472 133	25 300 140
Total PASSIF	62 586 805	40 406 704



[Signature]

**RESULTAT COMPTES CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2018**



	Exercice 2018.12 (€)	Exercice 2017.12 (€)
CHIFFRE D'AFFAIRES	59 765 831	48 405 865
Autres produits de l'activité	2 452	12 515
Achats consommés	- 276 432	- 477 784
Charges externes	- 14 507 315	- 12 786 111
Charges de personnel	- 39 072 299	- 30 848 629
Impôts et taxes	- 800 303	- 554 705
Dotation aux amortissements	- 485 770	- 316 457
Dotation aux dépréciations et provisions	- -	- 17 823
Autres produits et charges d'exploitation	16 766	5 133
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	4 642 930	3 411 738
Résultat sur cession de participations consolidées	-	-
Autres produits et charges opérationnels	- 155 353	550 888
RESULTAT OPERATIONNEL	4 487 577	3 962 626
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	- 56 030	- 48 578
Coût de l'endettement financier brut	- 357 765	- 190 294
Coût de l'endettement financier net	413 795	238 872
Autres produits et charges financiers	23 048	10 564
RESULTAT AVANT IMPOT	4 096 830	3 734 318
Impôt sur les bénéfices	- 1 579 487	- 1 335 727
RESULTAT APRES IMPOT	2 517 343	2 398 591
RESULTAT NET TOTAL	2 517 343	2 398 591
Part du groupe	2 239 451	2 321 114
Part des minoritaires	277 891	77 477



[Signature]



ALAN ALLMAN ASSOCIATES

Tableau de variation de capitaux propres

	Capital	Primes liées	Actions propres	Autres réserves de conversion	réserves		Autres réserves hors OCI/CTA	Total	Résultats accumulés	propre part du groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux	Total
					OCI	Autres							
Situation à l'ouverture de l'exercice 2017.12													
Incidence des changements de méthode comptable :	450 000	0	0	0	-78 476	2 287 608		2 209 132	4 030 619	6 689 751	577 119		7 266 870
Situation ajustée à l'ouverture de l'exercice 2017.12													
Recyclage des OCI en résultat	450 000	0	0	0	-78 476	2 287 608		2 209 132	4 030 619	6 689 751	577 119		7 266 870
Variation de juste valeur				0	-46 472			-46 472		-46 472	-1 930		-48 402
Ecart de conversion				0				0		0			0
Résultat de la période								2 321 114	2 321 114	2 321 114	77 477		2 398 591
Total des pertes et profits de la période				0	-46 472			-46 472	2 321 114	2 274 643	75 547		2 350 189
Dividendes versés								-999 993	-999 993	-999 993	-7 312		-1 007 305
Augmentation de capital	0	0	0	-	-	-	-	64 121	64 121	64 121	3 141		64 121
Mouvements sur actions propres													
Composante fonds propres des émissions obligataires													
Paiements en actions													
Autres variations	0	0	0		2 612	2 287 608		2 612	19 764	22 376	12 850		35 226
Situation à l'ouverture de l'exercice 2018.12													
Incidence des changements de méthode comptable :	450 000	0	0	0	-122 335	2 287 608		2 165 273	5 371 505	7 986 778	658 203		8 644 981
Situation ajustée à l'ouverture de l'exercice 2018.12													
Recyclage des OCI en résultat	450 000	0	0	0	-122 335	2 287 608		2 165 273	5 371 505	7 986 778	658 203		8 644 981
Variation de juste valeur					19 184			19 184		19 184	1 441		20 624
Ecart de conversion													
Résultat de la période					19 184			19 184	2 239 451	2 239 451	277 891		2 517 343
Total des pertes et profits de la période					19 184			19 184	2 239 451	2 258 635	279 332		2 537 967
Dividendes versés								-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000	-26 711		-1 526 711
Augmentation de capital	0	0	0	-	-	-	-	211	211	211	1		211
Mouvements sur actions propres													
Composante fonds propres des émissions obligataires													
Paiements en actions													
Autres variations	0	0	0	0	-5 110	2 287 608		-5 110	134 723	134 723	2 211 156		2 346 090
Situation à la clôture de l'exercice 2018.12													
	450 000	0	0	0	-108 262	2 287 608		2 179 346	6 245 890	8 880 346	3 121 980		12 002 326



[Signature]

Etat des flux de trésorerie



	Exercice 2018.12 (€)	Exercice 2017.12 (€)
Résultat net total consolidé	2 517 343	2 409 637
Ajustements:		
Elim. des amortissements et provisions	323 514	621 220
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	-278 404	-662
Elim. des produits de dividendes	2	
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	2 562 455	3 030 195
Elim. de la charge (produit) d'impôt	1 579 487	1 335 727
Elim. du coût de l'endettement financier net	413 795	238 872
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	4 555 737	4 604 794
incidence de la variation du BFR	-3 563 556	2 339 404
Impôts payés	-1 835 822	-1 412 642
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-843 641	5 531 556
Incidence des variations de périmètre	-9 077 388	-1 693
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-160 560	-2 080 611
Acquisition d'actifs financiers	-1	-5 021
Variation des prêts et avances consentis	-2 642 088	-13 399
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	1 953 147
Cession d'actifs financiers	0	0
Dividendes reçus	-2	0
Autres flux liés aux opérations d'investissement	780 080	83 817
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-11 099 959	-63 760
Augmentation de capital	212	67 262
Emission d'emprunts	13 198 435	1 589 706
Remboursement d'emprunts	-1 963 024	-3 906 670
Intérêts financiers nets versés	-307 249	-247 398
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	0	-999 993
Dividendes payés aux minoritaires	-25 004	-7 312
Autres flux liés aux opérations de financement	1 419 378	-81 801
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	12 322 748	-3 586 206
Variation de la trésorerie	379 148	1 881 590
Trésorerie d'ouverture	5 012 169	3 130 579
Trésorerie de fermeture	5 391 317	5 012 169



[Signature]



ALAN ALLMAN ASSOCIATES

ANNEXE

COMPTES CONSOLIDES

31/12/2018



ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

1 – INFORMATION GENERALE

ALAN ALLMAN ASSOCIATES est une holding dont l'objet est de prendre des participations dans des sociétés et de les accompagner dans leur croissance et leur développement.

Les filiales d'ALAN ALLMAN ASSOCIATES ont une activité de Conseil, de Services et d'Ingénierie Informatiques.

Les états financiers consolidés de la société ALAN ALLMAN ASSOCIATES, pour l'exercice clos le 31 Décembre 2018 sont présentés en Euros sauf mention contraire et comprennent les états financiers de la société et ses participations (l'ensemble désigné comme « L'Ecosystème »). Les données de l'exercice clos au 31 décembre 2017 sont présentées à titre de comparatif.

Les comptes seront présentés lors de l'assemblée générale du 27 Juin 2019.

2 – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Les mouvements de périmètres sont analysés au point 5 ci-après.

Dégrèvement CVAE obtenu :

Le groupe a obtenu sur l'exercice 2017 des dégrèvements CVAE de l'ordre de 380 K€. Ces montants ont été enregistrés en autres produits et charges opérationnels en 2017.

Contrôle fiscal :

MWA a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur l'exercice 2016 portant sur le crédit impôt recherche des exercices 2010 à 2014.

L'administration fiscale conteste une partie significative des sommes perçues par la société MWA. Les sommes réclamées par l'administration au titre du redressement d'impôt s'élèvent à un montant total de 1 249 K€. La société a contesté en février 2017 l'intégralité du redressement fiscal. Pour se faire elle a eu recours aux services de conseils, et notamment le cabinet FINICIATIVAS spécialisé en R & D qui a accompagné MWA lors de l'estimation de l'éligibilité des dépenses rejetées par l'administration fiscale au titre du crédit d'impôt recherche.

Une provision de 400 K€ a été enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2017 et maintenue au 31 décembre 2018 en l'absence d'évolution au cours de l'exercice.

3 – EVENEMENT POSTERIEUR A LA CLOTURE

La société a engagé une procédure visant à contester le prix d'acquisition du solde des parts demandé par un minoritaire d'une de ses filiales, versé en 2017 pour partie et le solde en 2018. L'acte de cession des parts a été signé sur l'exercice 2018, le prix étant contesté et l'appel en cours, les sommes ont été versées sur un compte séquestre. En 2019, un accord transactionnel a été signé se traduisant par un remboursement des sommes versées sur ce compte séquestre.

4 – PRINCIPES COMPTABLES ET REGLES DE CONSOLIDATION

4.1 – Déclaration de conformité au référentiel IFRS

En application du règlement n° 1606/2002 du Conseil Européen adopté le 19 juillet 2002, les états financiers consolidés de l'Ecosystème ALAN ALLMAN ASSOCIATES sont établis

1



conformément aux normes comptables internationales (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board applicables au 31 décembre 2018, et telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

L'Ecosystème ALAN ALLMAN ASSOCIATES n'a pas opté pour l'application anticipée des normes, amendements de normes et interprétations, dont l'application n'est pas obligatoire au 31 décembre 2018.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2018 et disponibles sur le site : https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002/law-details_fr

Nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire

Les nouvelles normes et interprétations applicables de façon obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2018 sont les suivantes :

- Amendements à IAS 40 - Transferts d'immeubles de placement ;
- Amendements à IFRS 2 - Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions ;
- Amendements à IFRS 4 - Application d'IFRS 9 Instruments financiers avec IFRS 4 Contrats d'assurance ;
- IFRS 9 – Instruments financiers ;
- IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients – applicable à compter du 1er janvier 2018, cette nouvelle norme remplace les dispositions existantes sur la comptabilisation du revenu, notamment IAS 18 – Produits des activités ordinaires, IAS 11 – Contrats de construction et IFRIC 13 – Programmes de fidélisation de la clientèle.

Elles n'ont pas eu d'incidence significative ni sur les méthodes de comptabilisation et d'évaluation ni sur les états financiers consolidés du Groupe.

Normes et interprétations applicables par anticipation

Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables obligatoirement au 1er janvier 2018 : le groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après, qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2018 :

- IFRS 16 – Contrats de location – applicable à compter du 1er janvier 2019, cette nouvelle norme remplace les normes IAS 17 – Contrats de Location, SIC 15 – Avantages dans les contrats de location simple, et SIC 27 – Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location ;
- Amendements à IAS 19 - Avantages du personnel : modification, réduction ou liquidation d'un régime ;
- Amendements à IAS 28 - Intérêts à long terme dans des entreprises associées et coentreprises ;
- Amendements IFRS 10 et IAS 28 - Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entité associée ou une coentreprise ;
- IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux.

Le processus interne de détermination des impacts potentiels de ces normes et interprétations sur les comptes consolidés est en cours. Le groupe estime qu'à ce stade de l'analyse cet impact ne peut être connu avec une précision suffisante.



4.2 – Date de clôture

Les comptes des sociétés couvrent tous une période de 12 mois sur l'exercice.

Les dates de clôture des comptes des sociétés sont toutes au 31/12/2018.

4.3 – Présentation des états financiers

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux bases de préparation suivantes, prévues par la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Les états financiers sont présentés en Euros.

4.4 – Périmètre et méthodes de consolidation

PERIMETRE

Les sociétés dans lesquelles L'Ecosystème détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. L'Ecosystème n'exerce au 31 décembre 2018, directement ou indirectement, aucun contrôle conjoint ni aucune influence notable.

METHODE DE CONSOLIDATION

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle la holding a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les sociétés de l'Ecosystème qui sont consolidées sont répertoriées dans la note 5.1.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme dans les comptes des

entités de l'Ecosystème compris dans les états financiers consolidés.

La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

L'Ecosystème Alan Allman Associates ne contrôle directement ou indirectement aucune entité ad'hoc.

AMORTISSEMENT DEROGATOIRE

L'incidence sur les comptes des écritures passées pour la seule application de la législation fiscale est éliminée. A ce titre, sont notamment reprises sur les réserves et le résultat, les provisions pour amortissements dérogatoires pour leur montant net d'impôt.

TRANSACTION ELIMINEES DANS LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les soldes bilanciaux, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les produits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

4.5 Ventilation des actifs et des passifs courants et non courants (IAS 1)

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal de l'Ecosystème, hors impôts différés, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles constituent des actifs courants.



[Signature]

Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal de l'Ecosystème, hors passifs d'impôts différés ou dans les douze mois suivant la date de clôture constituent des éléments courants. Tous les autres passifs sont non courants.

4.6 Ecart d'acquisition (IFRS 3 - IAS 36)

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Ultérieurement, les écarts d'acquisition sont évalués à leurs coûts, diminués des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur. Ces actifs ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation de valeur annuel. (Cf note 6.1)

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat en résultat opérationnel dans les « Autres produits et charges opérationnels ».

4.7 Immobilisations Incorporelles (IAS 38)

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition, diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur cumulés.

Conformément à la norme IAS 38, seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages futurs existent, sont comptabilisés en immobilisations.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée. Les durées d'utilité sont les suivantes :

-Logiciels 1 à 3 ans

4.8 Immobilisations Corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique, y compris les frais d'acquisition et déduction faite des escomptes de règlement.

L'approche par composant n'a pas été utilisée eu égard à la nature des actifs immobilisés.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et le cas échéant ajustées à chaque clôture. La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

	Durée	Mode
Agencements	5 à 10 ans	linéaire
Aménagement des locaux	3 ans	linéaire
Matériel de transport	5 ans	linéaire
Matériel de bureau	1 à 10 ans	linéaire
Mobilier de bureau	2 à 10 ans	linéaire

4.9 Autres actifs non courants (IAS 1)

Ils comprennent les prêts, cautionnements et autres créances ayant une échéance supérieure à un an, avec des paiements fixes ou déterminables. Ils sont reconnus à leur juste valeur à leur initiation et comptabilisés au coût amorti.

4.10 Dépréciation des actifs (IAS 36)

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable. La valeur recouvrable doit être estimée pour chaque actif pris individuellement. Si cela n'est pas possible, IAS 36 impose à une entreprise de déterminer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient.

Les UGT sont des unités de gestion autonomes au niveau desquelles les processus d'allocation



[Signature]

des ressources et d'analyse des résultats sont effectués. Au sein de l'Ecosystème, elles correspondent à des regroupements de filiales appartenant à un même secteur d'activité.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Dans la pratique, compte tenu du fait qu'il existe rarement une base fiable pour évaluer la juste valeur diminuée des coûts de la vente des UGT de l'Ecosystème, ALAN ALLMAN ASSOCIATES utilise, sauf indication contraire, la valeur d'utilité pour déterminer la valeur recouvrable d'une UGT, conformément au paragraphe 20 de la norme IAS 36. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs que l'on espère obtenir d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est le taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif (ou groupe d'actifs).

La perte de valeur est allouée aux actifs de l'UGT dans l'ordre suivant en premier lieu, au goodwill affecté le cas échéant à l'UGT, puis aux autres actifs de l'UGT au prorata de leur valeur comptable.

Compte tenu des interactions fortes entre les différents métiers de l'Ecosystème, L'Ecosystème constitue la seule Unité Génératrice de Trésorerie identifiable à laquelle peuvent être affectés les écarts d'acquisition.

Les tests de dépréciation sont effectués à chaque clôture annuelle ou dès l'apparition d'indice de perte de valeur pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée.

4.11 Impôts différés (IAS 12)

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé.

L'IMPOT EXIGIBLE

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à

la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'IMPOT DIFFERE

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable. L'évaluation des actifs et passifs d'impôts différés repose sur la façon dont L'Ecosystème s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Le taux d'impôt retenu au 31 décembre 2018 est de 25% contre 28% par rapport à l'exercice précédent et conformément à l'évolution du taux d'impôt sur les sociétés en France.

L'Ecosystème ne comptabilise un actif d'impôt différé, au titre de ses pertes fiscales ou crédits d'impôt non utilisés, que dans la mesure où il dispose de différences temporelles suffisantes ou d'autres indications convaincantes qu'il disposera de bénéfices imposables suffisants, sur lesquels pourront s'imputer les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif.

La convention d'intégration fiscale conclue entre Alan Allman Associates, MWA, Inovans paca, Inovans Sud Ouest, Advanced Advisors for the Future, Alan Allman Associates Academy, Inhérence Conseil, ACCELE, COMITEM, GB ouest, Heli 3A, Argain et Siderlog prévoit que l'économie d'impôt résultant, pour L'Ecosystème intégré, des déficits des filiales est comptabilisée comme une simple économie de trésorerie dans un compte au crédit. Ce compte de dette est cumulé avec l'ensemble de l'impôt différé actif. L'économie d'impôt sur les sociétés, constatée dans les comptes sociaux de la société mère intégrante en compte de dettes, représente en fait l'économie d'impôt sur les sociétés générée compte tenu des bénéfices de certaines filiales qui ont pu être imputés sur les déficits d'autres filiales.



L'économie d'impôt sur les sociétés, calculée sur le solde des déficits reportables des sociétés intégrées qui n'auraient pas pu être imputés sur des bénéfices malgré le mécanisme de l'intégration fiscale, est comptabilisée en consolidation par la société mère en Impôts différés actifs.

Quelle que soit leur date d'échéance de reversement ou de recouvrement, les passifs et actifs d'impôts différés sont présentés dans les éléments non courants du bilan. Ils sont compensés si les entités possèdent un droit légal de compensation et relèvent de la même administration fiscale.

Ils ne sont pas actualisés.

La loi de finances pour 2010, publiée le 31 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par deux nouvelles contributions :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle,

- La Cotisation due sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

L'Ecosystème a conclu que le changement fiscal mentionné ci-dessus consistait en un changement de nature du calcul de l'impôt local français et a donc qualifié la C.V.A.E d'impôt sur le résultat conformément à la norme IAS 12.

L'analyse des différences temporelles liées à la C.V.A.E faisant ressortir des éléments considérés par L'Ecosystème comme étant non significatifs, aucun impôt diffère n'a été pris en compte suite à cette réforme.

4-12 Instruments financiers (IAS 39, IFRS 7 et 9)

ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers comprennent les prêts et créances au coût amorti et les titres de participation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs financiers dépendent de leur classement au bilan :

- Les titres de participation dans des sociétés non consolidées, ainsi que les titres cotés sont analysés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres sauf lorsque la baisse de valeur par rapport au coût d'acquisition est jugée significative ou prolongée, et implique une perte de valeur le cas échéant. Les pertes de valeur sont comptabilisées en compte de résultat ; cette dépréciation est irréversible.

- Les prêts et créances au coût amorti comprennent principalement les créances commerciales et les acomptes. Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. A chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Lors de leur comptabilisation initiale, les créances client sont évaluées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût, sous déduction des pertes de valeur, le cas échéant. Le montant de la dépréciation est comptabilisé au compte de résultat. Elle est constituée des lors qu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité de l'Ecosystème à recouvrer tout ou partie de sa créance.

PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers comprennent les dettes fournisseurs et les emprunts.

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt. Lors de leur comptabilisation initiale, les primes / décotes d'émission, primes / décotes de remboursement et frais d'émission sont comptabilisés en augmentation ou en diminution de la valeur nominale des emprunts concernés. Ces primes et frais d'émission sont pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt.



Les emprunts dont l'échéance intervient dans les 12 mois suivant la date de clôture, sont classés en passifs courants, sauf lorsque l'Ecosystème dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants. La fraction à moins d'un an des emprunts et des dettes financières est présentée en passif courant.

4.13 Créances clients et autres créances

Les créances clients et les autres créances sont évaluées à leur juste valeur puis ultérieurement évaluées à leur cout sous déduction des pertes de valeur, le cas échéant. Le montant de la dépréciation est comptabilisé au compte de résultat. Elle est constituée des lors qu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité de l'Ecosystème à recouvrer tout ou partie de sa créance.

L'Ecosystème ALAN ALLMAN ASSOCIATES présente les créances facturées en passifs courants après déduction des réserves de financement et retenues de garantie. En effet, il est estimé que le contrat ne transfère pas le risque de non-recouvrement des créances sur la société d'affacturage.

Ces créances et dettes ne sont donc pas susceptibles d'être déconsolidées.

L'analyse des créances clients au 31 décembre 2018 ne fait pas apparaître le besoin de constater une dépréciation. Aucune perte pour créances irrécouvrables n'a été constaté au cours de l'exercice.

4.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie (IAS 7)

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont constitués de comptes bancaires et de placements à court terme (moins de 3 mois) très liquides et facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par IAS 7.

4.15 Capital (IAS 1)

Les capitaux propres sont composés du capital social de la société mère, des primes d'émission, des réserves, du résultat et des écarts de conversion.

Les réserves et le résultat consolidés correspondent à la part revenant au Groupe dans les résultats consolidés accumulés de toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation nets des distributions de dividendes.

4.16 Titre d'autocontrôle (IAS 32)

La société ne détient pas de titre en autocontrôle.

4.17 Provisions (non courantes et courantes) (IAS 37)

Une provision est constituée, lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe pour L'Ecosystème une obligation actuelle résultant d'événements passés à l'égard d'un tiers, qui provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources estimable de façon fiable au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions sont évaluées en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

4.18 Avantages donnés au personnel (IAS 19 révisée)

Avantages à court terme

Les avantages à court terme de l'Ecosystème, constitués principalement des rémunérations, des charges sociales, de la participation et des primes à payer, sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Avantages à long terme

Le montant de l'engagement relatif aux indemnités de fin de carrière est calculé sur la base de la méthode des unités de crédit projetées définie par IAS 19 et tient compte des paramètres suivants :

- Départ en retraite : 65 ans ;
- Modalité de départ en retraite : Départ volontaire



- Convention collective : Bureaux d'études techniques (SYNTEC)
- Table de mortalité : INSEE 2012 - 2014
- Taux d'actualisation net : 1,7% ;
- Taux d'évolution des salaires : 2%
- Application d'un taux de turn-over global fort.

L'estimation de l'engagement total, aboutit à une dette actuarielle totale de 947 K€.

Conformément aux recommandations de la norme IAS 19 révisée, la variation de l'obligation nette liée aux écarts actuariels a été comptabilisée en OCI.

4.19 Passifs courants et non courants

Les passifs courants comprennent notamment :

- Les dettes financières pour la fraction inférieure à un an ;
- Les avances et acomptes reçus sur commandes ;
- Les provisions courantes : elles correspondent aux provisions liées au cycle normal d'exploitation.
- Les dettes fournisseurs, les dettes fiscales et sociales, les dettes sur immobilisations, les autres dettes et les produits constatés d'avance. Lorsque ces dettes ont une échéance supérieure à un an, elles sont classées en autres passifs non courants.

4.20 Chiffre d'affaires

Les ventes sont évaluées à leur juste valeur, c'est-à-dire nettes des taxes sur les ventes, des remises, rabais, escomptes et après élimination des ventes intra groupe.

Le chiffre d'affaires sur prestations au forfait est constaté au fur et à mesure de la réalisation de la prestation, selon la méthode à l'avancement.

Les prestations de maintenance de logiciel facturées en avance sont comptabilisées prorata temporis en chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires correspondant à la période de prestation qui s'étend au-delà de la période de clôture est comptabilisé en produits constatés d'avance.

L'analyse de l'application d'IFRS 15 n'ayant pas été jugé significatif, l'impact résultat sur les comptes de l'exercice (-86 K EUR) n'a pas été comptabilisé.

4.21 Secteurs opérationnels (IFRS 8)

Les travaux d'analyse de l'information à fournir dans le cadre de l'application de la norme IFRS 8 « segments opérationnels » a conduit à définir au sein de l'Ecosystème l'existence d'un seul segment opérationnel « Conseil, services et ingénierie informatiques »

Dans le cadre de cette analyse L'Ecosystème a considéré que le segment vente de « Licences de logiciels » et « Location de biens », de par leurs faibles poids étaient intégrés dans le segment opérationnel « Conseil, services et ingénierie informatiques ».

4.22 Résultat opérationnel courant

L'Ecosystème utilise le résultat opérationnel courant comme un des indicateurs de performance. Cet agrégat correspond au résultat net avant la prise en compte :

- Des autres produits et charges opérationnels qui comprennent principalement des provisions couvrant d'éventuels événements inhabituels, anormaux et peu fréquents visés dans le cadre conceptuel des IFRS ;
- Des éléments de produits et charges financiers ;
- De l'impôt sur le résultat (exigible et différé).

4.23 Crédit D'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le produit du CICE en 2018 est comptabilisé en diminution des charges de personnel pour un montant total de 803 607 euros.

4.24 Coût de l'endettement financier

Le coût de l'endettement financier comprend :

- Les produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie,
- Le résultat de cessions des équivalents de trésorerie,

- Les charges d'intérêts sur opérations de financement.

4.25 Participation et intéressement

En application des préconisations en matière de présentation des comptes consolidés, la participation des salariés est intégrée dans le poste « charges de personnel » du compte de résultat. Compte tenu des résultats sur l'exercice, la participation comptabilisée au 31 décembre 2018 pour L'Ecosystème est nulle contre 21 848 Euros l'exercice précédent.

4.26 Subventions et aides de l'État (IAS 20)

Le crédit d'impôt recherche entre dans le champ d'application de la norme IAS 20 portant sur la comptabilisation des subventions publiques.

Dans ce cadre, L'Ecosystème comptabilise le produit de crédit d'impôt recherche immédiatement au compte de résultat.

4.27 Impôt sur le résultat (IAS 12)

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant le taux d'impôt

à la clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Un rapprochement de la charge d'impôt théorique avec la charge d'impôt consolidée est présenté dans la note 8.5.

4.28 Intérêts minoritaires (IAS 27)

Les intérêts minoritaires figurent au bilan consolidé sur une ligne spécifique. Ils comprennent leur quote-part dans l'actif net et le résultat net consolidés.

Le compte de résultat enregistre leur quote-part dans le résultat net consolidé. Les intérêts minoritaires débiteurs sont attribués à la part de l'Ecosystème, sauf si les actionnaires minoritaires ont l'engagement et la capacité à couvrir leur quote-part de pertes.

5 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

5.1 Entreprises intégrées dans le périmètre de consolidation

ALAN ALLMAN ASSOCIATES est la société mère consolidante.

Les comptes annuels des sociétés dans lesquelles Alan Allman Associates exerce un contrôle exclusif sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale. Toutes les sociétés sont intégrées globalement.



[Signature]

Entreprises consolidées par intégration globale	Siège Social	Pays	Siret	Taux d'intérêt 2017	Taux de contrôle 2017	Taux d'intérêt 2018	Taux de contrôle 2018
Alan Allman Associates	Issy-les-Moulineaux	France	51186061100025	100%	100%	100%	100%
Inh�rence Conseil	Issy-les-Moulineaux	France	43918013400041	95,13%	95,13%	100%	100%
MWA	Issy-les-Moulineaux	France	43244442000041	100%	100%	100%	100%
A2F Advanced Advisor Fc	La chapelle sur erdre	France	43130187800044	100%	100%	100%	100%
Inovans PACA	Aix en Provence	France	48760131200019	100%	100%	100%	100%
Inovans SO	Toulouse	France	48760933100086	100%	100%	100%	100%
Argain	Issy-les-Moulineaux	France	47966371800027	95,33%	95,33%	95,33%	95,33%
Accele	Issy-les-Moulineaux	France	42420094700044	95,13%	100%	100%	100%
GB Ouest	Le Havre	France	49132538700059	100%	100%	99,50%	100%
Heli AAA	Issy-les-Moulineaux	France	79017957600018	100%	100%	100%	100%
Comitem	Issy-les-Moulineaux	France	50236752700046	100%	100%	100%	100%
AAA Academy	Issy-les-Moulineaux	France	52312590400012	100%	100%	100%	100%
SINAD	Issy-les-Moulineaux	France	49302500100030	80,13%	80,13%	100%	100%
ACT'M Advisors	Nancy	France	48066182600176	80,13%	100%	100%	100%
ALIKE	Issy-les-Moulineaux	France	43494257900062	80%	80%	100%	100%
Siderlog	Issy-les-Moulineaux	France	43299354100049	95,51%	95,51%	95,51%	95,51%
Aiyo Group	Issy-les-Moulineaux	France	82165737600017	64%	64%	64%	64%
ALTHEA GROUPE	Issy-les-Moulineaux	France	79232579700019	-	-	80%	80%
ALTHEA	Issy-les-Moulineaux	France	48178688700044	-	-	80%	80%
ALTHEA ASC	Issy-les-Moulineaux	France	81118291400036	-	-	80%	80%
ALTHEA FINANCE	Issy-les-Moulineaux	France	80823487600031	-	-	80%	80%
ALTHEA GRAND OUEST	Issy-les-Moulineaux	France	52179548400034	-	-	80%	80%
ALTHEA P&C	Issy-les-Moulineaux	France	50063389600062	-	-	80%	80%
ALTHEA RHONES ALPES	Issy-les-Moulineaux	France	52294550000042	-	-	80%	80%

5.2 Entreprises exclues du p rim tre de consolidation

AIYO ADVISORY est exclue du p rim tre malgr  son rachat par AIYO GROUP   100% pour un montant de 5 K  en 2017. La soci t  est non consolid e car consid r e comme non significative CA = 0  , Rslt = (1,5) K , KP = 0,4 K  et total bilan = 0,4 K .

5.3 Evolution du p rim tre de consolidation

ACQUISITION - ENTREE

Alan Allman Associates a fait l'acquisition de ALTHEA Groupe et de ses filiales en date du 23 juillet 2018. Le chiffre d'affaires consolid  dans les  tats financiers d'Alan Allman Associates pour la p riode du 1 r juillet 2018 au 31 d cembre 2018, apr s acquisition, s' l ve   11 581 K EUR et d gage un b n fice de 907 K EUR. Les cr ances clients et autres d biteurs repr sentent un montant de 7 922 K EUR, les disponibilit s 2 977 K EUR, les fournisseurs et autres cr diteurs 7 292 K EUR.

SORTIE

N/A.

AUGMENTATION ET DIMINUTION DES POURCENTAGES D'INTER TS

La soci t  GB OUEST a proc d    une augmentation de capital en 2018 pour un montant de 20     laquelle n'a pas particip  le groupe. Le taux d'int r t passant de 100%   99,5%.

Le groupe a acquis 20% dans la soci t  ALIKE portant   100% sa participation.

Le groupe a acquis 20% dans la soci t  SINAD portant   100% sa participation.

Le groupe a acquis pr s de 5% dans la soci t  INHERENCE portant   100% sa participation.

10



[Signature]

6 – NOTES SUR LE BILAN ACTIF

6.1 Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisitions sont en progression sur la période suite à l'acquisition d'ALTHEA GROUPE et ses filiales et s'élèvent à 27 506 K EUR au 31/12/2018 contre 16 046 K EUR l'exercice précédent.

Un test de dépréciation de la valeur des immobilisations est effectué en cas d'évènements ou de circonstances, internes ou externes, indiquant qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

S'agissant des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles non amortissables, le test de dépréciation est réalisé chaque année.

Compte tenu des interactions fortes entre les différents métiers de l'Ecosystème, et donc de l'impossibilité d'affecter les écarts d'acquisition à des unités génératrices de trésorerie, la valeur d'utilité a été calculée sur l'ensemble des sociétés de l'Ecosystème. L'Ecosystème dans son ensemble constitue la seule Unité Génératrice de Trésorerie

identifiable à laquelle peuvent être affectés les écarts d'acquisition.

Les principales modalités de calcul du test de dépréciation sont les suivantes :

- Plans à moyen terme élaborés par la Direction sur un horizon de 5 ans
 - Actualisation des flux prévisionnels ressortant de ces plans à un taux représentatif du coût moyen pondéré du capital (CMPC ou WACC)
 - Détermination de la valeur terminale par capitalisation à l'infini du dernier flux de l'horizon de prévision explicite au taux représentant la différence entre le WACC et le taux de croissance à long terme jugé approprié pour l'activité. Cette valeur est ensuite actualisée au WACC de l'Ecosystème.
 - Le taux WACC retenu est de 5,05%.
 - Le taux de croissance prévu à long terme est de 2 % sur la base d'une estimation prudente de la croissance attendue et de l'inflation.
- La valeur d'entreprise obtenue par la méthode décrite ci-dessus ne remet pas en cause la valeur des écarts d'acquisition.



6.2 Immobilisations incorporelles

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	Clôture
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-
Concessions, brevets & droits similaires	145 860	1 680	-	-	8 050	-	155 590
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	538 155	-	-	-	-	-	538 155
Total Immobilisations incorporelles	684 015	1 680			8 050		693 745
Amt/Dép. frais d'établissement	-			-			-
Amt/Dép. conc. brevets & dts similaires	- 117 905	-	-	2 386	8 050	-	128 341
Amt/Dép. autres immos incorp.	- 279 047	-	-	113 235	-	-	392 282
Amt/Dép. immobilisations incorp. en cours	-	-	-	-	-	-	-
Total Amt/dép. immobilisations incorporelles	- 396 952			- 115 621	- 8 050		- 520 623
Total Valeur Nette	287 063	1 680		- 115 621			173 122

Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles données en nantissement.

6.3 Immobilisations corporelles

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	Clôture
Installations tech, matériel & outillage	221 893	-	-	-	-	-	221 893
Autres immobilisations corporelles	2 322 286	158 880	31 332	-	230 678	-	2 680 512
Total Immobilisations corporelles	2 544 179	158 880	31 332		230 678		2 902 405
Amt/Dép. install tech, matériel & outill.	- 57 083	-	-	44 379	-	-	101 462
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	- 580 669	-	25 703	325 719	106 081	-	986 766
Total Amt/dép. immobilisations corporelles	- 637 752		25 703	- 370 098	- 106 081		- 1 088 228
Total Valeur Nette	1 906 427	158 880	- 5 629	- 370 098	124 597		1 814 177

6.4 Autres Actifs Financiers

	31/12/2017	31/12/2018
Titres de participation non consolidés	5 000	7 601
Dépréciations titre non consolidés	-	-
Prêts, cautionn. & aut. Créances	524 512	3 206 762
Dépréciations autres immos financières	-	-
TOTAL	529 512	3 214 363

En 2018, les « Prêts, cautionn. & aut. Créances » se composent notamment d'un prêt d'un montant de 2 435 K EUR, de placements effectués sur des comptes à terme par ALAN ALLMAN ASSOCIATES et nantis, pour un montant de 275 K EUR, ainsi que de cautions diverses pour le solde.

6.5 Actifs Impôts différés

	31/12/2017	Incidence résultat	Variation de périmètre	Autres	31/12/2018
Impôts différés actifs	588 635	- 243 353	883 895	- 27 264	1 201 212
TOTAL	588 635	- 243 353	883 895	- 27 264	1 201 212

Les actifs d'impôts différés figurant au bilan portent principalement sur la provision pour indemnités de départ en retraite (279K€), et l'activation des reports déficitaires (797 K€).

6.6 Clients et autres débiteurs

	31/12/2017	31/12/2018
Autres créances	727 517	3 619 176
Clients et comptes rattachés	13 297 075	14 995 808
Comptes courants - actif	177 571	258 213
Créances fiscales - hors IS	717 573	2 166 678
Créances sur personnel et org. Sociaux	26 397	47 319
Dép. Clients et comptes rattachés	- 22 643	- 340 205
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	25 327	47 697
Fournisseurs débiteurs (RRR et autres avoirs)	-	62
Créances sur cession d'actif	-	-
TOTAL	14 948 817	20 794 748

L'échéance de ces postes est inférieure à un an.

AAA reste responsable du recouvrement des créances clients cédées dans le cadre de contrats d'affacturage. Aussi ces créances sont maintenues intégralement à l'actif avec une contrepartie en passifs courants (Note 7.6).

L'analyse des créances clients au 31 décembre 2018 ne fait pas apparaître le besoin de constater une dépréciation. Aucune perte pour créances irrécouvrables n'a été constaté au cours de l'exercice.

6.7 Créances d'impôts et Autres actifs courants

	31/12/2017	31/12/2018
Créances d'impôts	438 238	1 112 891
Charges constatées avances	329 894	456 659
Prêt, cautionn. & aut. Créances - part < 1 an	-	-
TOTAL	768 132	1 569 550

6.8 Trésorerie et équivalent de trésorerie

	31/12/2017	31/12/2018
Valeurs Mobilières de placements	275 150	25 152
Disponibilités	5 148 248	6 269 542
TOTAL	5 423 398	6 294 694

7 – NOTES SUR LE BILAN PASSIF

7.1 CAPITAUX PROPRES

	31/12/2017	31/12/2018
Capital social	450 000	450 000
Réserve légale	45 000	45 000
Autres réserves et report à nouveau	5 751 390	8 989 983
Résultat de l'exercice	2 398 591	2 517 343
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	8 644 981	12 002 326
<i>Dont part du groupe</i>	<i>7 986 778</i>	<i>8 880 346</i>
<i>Dont Intérêts minoritaires</i>	<i>658 203</i>	<i>3 121 980</i>

7.2 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	2017	2018
Nombre de titres	4 500 000	4 500 000
Valeur unitaire (En €)	0,1	0,1
Montant du capital (en €)	450 000	450 000

7.3 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

	31/12/2017	31/12/2018
Emprunts et dettes - 1 an	2 052 158	3 786 502
Emprunts et dettes + 1 an	4 859 965	15 461 036
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	6 912 123	19 247 538

14



[Signature]

	31/12/2017	31/12/2018
De 2 à 4 ans	3 406 579	8 065 281
+ 5ans	1 453 386	7 395 755
TOTAL DES DETTES FINANCIERES + 1 AN	4 859 965	15 461 036

7.4 ANALYSE DU RISQUE FINANCIER

Risque de liquidité

Le recours à l'affacturage sur les filiales et les conventions de ligne de trésorerie court terme permet de disposer d'un montant de liquidité immédiatement disponible et limite de ce fait le risque de liquidités.

Risque de Change

Les opérations conclues en devises sont quasiment inexistantes. Les dettes et créances libellées en devise hors zone euros au 31 Décembre 2018 sont non significatives.

Risque de Taux

L'Ecosystème finance ses opérations grâce à ses fonds propres et le recours à l'endettement. En règles générale, l'Ecosystème emprunte à taux fixe.

7.5 PROVISIONS A LONG TERME

	31/12/2017	+	-	Variation de périmètre	31/12/2018
Provision litiges	390 983	19 550	- 194 844	-	215 689
Provisions pour pensions et retraites	796 841	126 334	- 113 245	137 379	947 309
Provision pour impôt	400 000	-			400 000
TOTAL	1 587 824	145 884	- 308 089	137 379	1 562 998



[Signature]

7.6 DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

	31/12/2017	31/12/2018
Fournisseurs	2 665 909	4 034 223
Dettes sociales	5 755 049	6 370 789
Dettes fiscales	2 772 149	5 713 967
Autres dettes	9 924 149	7 851 484
Comptes courants - passif	1 514 312	4 465 913
Dividendes à payer	-	-
Autres passifs courants	616 414	1 183 182
TOTAL	23 247 982	29 619 558

8 – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

8.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

	31/12/2017	31/12/2018
France	48 405 865	59 765 831
Hors France	-	-
TOTAL	48 405 865	59 765 831

8.2 CHARGES DE PERSONNEL

	31/12/2017	31/12/2018
Salaires	23 144 018	27 901 733
Charges sociales	7 780 285	11 157 477
Participation de salaires	21 848	-
Engagement de retraite	-97 522	13 089
TOTAL	30 848 629	39 072 299

16



[Signature]

8.3 AMORTISSEMENTS : DOTATIONS ET REPRISES

	31/12/2017	31/12/2018
Immobilisations incorporelles	93 860	115 621
Immobilisations corporelles	222 597	370 149
TOTAL	316 457	485 770

8.4 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

	31/12/2017	31/12/2018
Subventions d'exploitation	3 433	7 100
Autres	- 14 566	- 4 958
Reprise dépréciation des créances	6 000	14 624
TOTAL	- 5 133	16 766

8.5 IMPOTS SUR LES BENEFICES

Réconciliation entre la charge d'impôt théorique et le taux effectif d'impôt consolidé :

	Base	Impôt
Taux de l'impôt	28%	
Résultat avant IS après Impact CVAE	3 333 442	- 933 718
CICE	- 713 603	199 809
Autres crédits d'impôts	-	-
Quote-part de frais et charges sur dividendes intragroupe	38 534	- 10 790
Charges non deductibles (dépenses somptuaires, TVTS...)	112 606	- 31 530
Variation des provisions pour impôts	- 48 060	13 457
Autres déductions permanentes (Althea Groupe)	144 108	- 40 350
Régularisation impôt sur charge latente BSA	4 229	- 1 184
Imputation de déficits non activés	- 696 858	195 120
Incidence de l'écart de taux d'impôt (consolidante à 33%)		- 206 913
CVAE impact IS		- 763 388
TOTAL	2 174 398	- 1 579 487

17



[Signature]

La charge d'impôt de l'exercice s'analyse ainsi :

	31/12/2018
Impôt exigible	- 750 372
Impôt différés	35 822
CVAE en impôt sur le résultat	- 763 388
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	- 101 549
TOTAL	- 1 579 487

9 –INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

9.1 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires facturés par les commissaires aux comptes sur l'exercice se détaillent de la façon suivante :

	31/12/2018
SOFIDEM	110 007
SEC BURETTE	23 643
AVIDEX	19 120
TOTAL	152 770

9.2 ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Ouverture	Clôture
Autres engagements reçus (autorisation de découvert)	1 515 000	2 115 000
Total Engagements reçus	1 515 000	2 115 000

	Ouverture	Clôture
Hypothèques & nantissements (donnés)	11 666 000	16 536 564
Autres engagements donnés		
Total Engagements donnés	11 666 000	16 536 564

18



[Signature]

9.3 EFFECTIFS

Au cours de l'exercice 2018, l'effectif moyen du Groupe se décompose de la façon suivante :

CATEGORIE	31/12/2017	31/12/2018
Cadres	457	618
ETAM	62	53
TOTAL	519	671

9.4 INFORMATIONS PERMETTANT LA COMPARABILITE DES COMPTES

Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe, alors que les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

9.5 PASSIFS EVENTUELS

Néant

9.6 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Toutes les transactions et soldes entre sociétés incluses dans le périmètre du Groupe ont été éliminées.

9.7 REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

Les rémunérations des membres des organes de direction ne sont pas indiquées car cela reviendrait à donner une rémunération individuelle.

